

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 **Quorum : 19**

Présents : 19

Ayant donné un Pouvoir : 05

Absents : 12

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 24

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 13**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

17/09/2025

19 présent(e)s : **Avressieux** : M. REGALLET Paul. **Belmont-Tramonet** : M. VERGUET Nicolas. **Champagneux** : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. **Domessin** : Mmes HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. **La Bridoire** : Mme JOURDAN Véronique, M. VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : Mme FERRARI Myriam, MM. BERTHOLLIER Christian, LOMBARD Daniel. **Rochefort** : M. ARGOUD Yves. **Saint Genix-les-Villages** : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude. **Sainte Marie d'Alvey** : / . **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

05 pouvoirs : Mme ANDRE Valérie à M. LESAGE Claude, Mme BEGUIN-BECHEROT Nathalie à Mme JOURDAN Véronique, M. PERSON Philippe à M. ARGOUD Yves, M. PEYSSONNERIE Daniel à Mme FERRARI Myriam, Mme YACONO Céline à M. BERTHOLLIER Christian.

12 absent(e)s : M. BILLON Pierre, Mme BOURBON Marie-Christine, M. GONARD Xavier, Mme LABBAY Catherine, M. LECOCQ Pascal, M. PICHE Barthélémy, M. PUGNOT Bertrand, M. REVEL Daniel, M. WALLE Olivier, M. BERTHIER Yves, M. PERROT Alain, Mme VERRIER Murielle.

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

- Vu le tableau des emplois de la Communauté de communes Val Guiers ;
- **Considérant** la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois afin de prendre en compte les modifications d'organisation de l'établissement ;
- **Considérant** qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique.

Le Président propose d'adapter le tableau des emplois pour les raisons suivantes :

Il convient d'effectuer des modifications du tableau des emplois pour faire correspondre l'organisation administrative de la CCVG aux nouveaux besoins :

Pour l'accueil des agents transférés au 1^{er} octobre 2025 :

Service petite enfance :

Une réorganisation des affectations des postes des crèches Graines d'Eveil Pont-de-Beauvoisin et Domessin a été réalisée pour le nouvel exercice au titre d'une expérimentation pour un exercice scolaire.

Dans l'attente du traitement du cas d'un fonctionnaire absent de longue durée, les modifications d'affectation conduisent à positionner un agent précédemment sur un emploi à temps non complet 33 heures 15 / semaine sur un emploi à 35 heures.

- Création d'un emploi d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet.

Ce poste permanent supplémentaire n'est créé et budgété que pour l'année 2025/2026, une fois le sort de l'agent en arrêt longue durée traité administrativement, il sera supprimé.

Service périscolaire :

Un important travail de préparation est effectué par les services pour ajuster les besoins des équipes périscolaires préalablement à la rentrée. L'état final des effectifs de fréquentation du service et les derniers recrutements d'agents et leur disponibilité permettent de réajuster les emplois une fois la rentrée passée.

- création d'un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet 3 heures annualisées / semaine ;
- création d'un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet 9 heures annualisées / semaine ;
- création d'un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet 11 heures annualisées / semaine ;
- création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet 13 heures annualisées / semaine ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 24 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,**

- **MODIFIE** le tableau des emplois à compter du 1^{er} octobre 2025 tel que présenté ci-avant ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget ;
- **MANDATE** le Président pour signer toutes pièces nécessaires à ce dossier.

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 14/10/2025,

LE PRESIDENT,
Paul REGALLET



Le Secrétaire de séance,
Georges CAGNIN

